

# Formation initiale binôme assistants de prévention d'EPLÉ

Caen

Lycée Laplace  
Mardi 18 septembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Les conseillers de prévention

## Education nationale

**SOPHIE BOIVIN**

Conseillère académique de  
prévention



**CHRISTELLE PERES**

Conseillère de prévention du  
Calvados



**FREDERIQUE DESPIERRES**

Conseillère de prévention de  
l'Orne



## Conseils départementaux

**MAREVA GUIRI**

Conseillère de prévention  
CD14

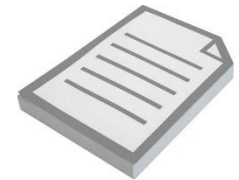


**ELISABETH TOUSSAINT**

Conseillère de prévention  
CD61

# Présentation des stagiaires

- Tour de table : collège, fonction, ancienneté dans la mission d'assistant de prévention
- Tableau à remplir au cours de la journée par les assistants de prévention (avec les adjoints gestionnaires)



# Déroulé



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

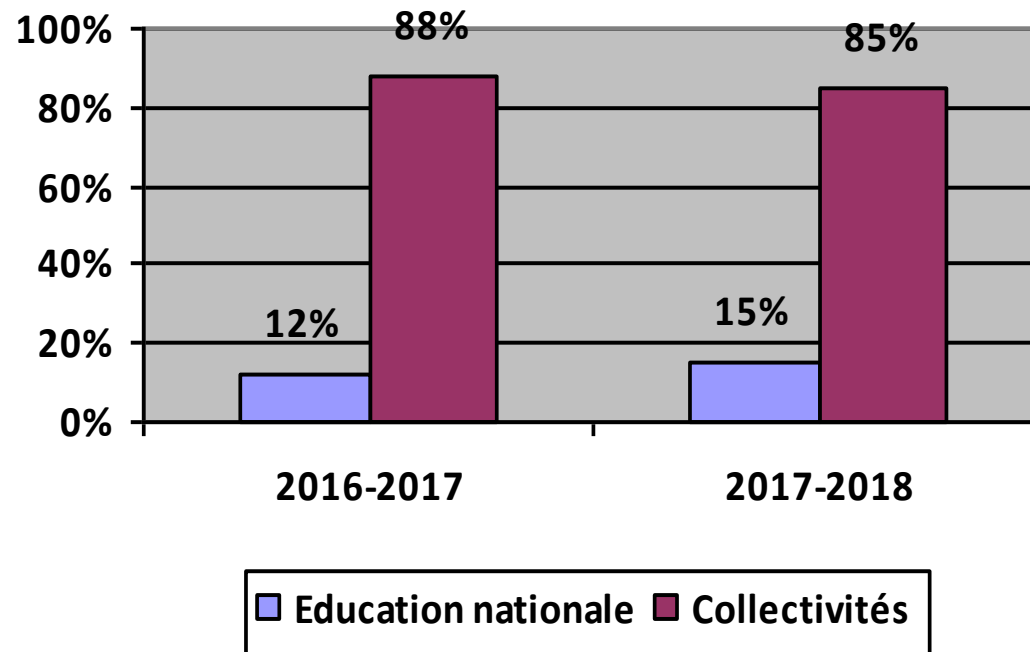


- Introduction – rappel du contexte de l'expérimentation
- La santé et la sécurité au travail c'est quoi ?
- Les réseaux et les outils de prévention
  
- Les responsabilités de l'employeur en santé et sécurité au travail
- La démarche globale d'évaluation des risques :  
→ *approche théorique et ateliers*
  
- Positionnement et missions de l'assistant de prévention au sein de l'EPLÉ  
→ *ateliers*

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Introduction – contexte de l'expérimentation

## Répartition des assistants de prévention dans les établissements de l'académie



**Environ 60 % des Documents Uniques d'Evaluation des Risques déclarés mis à jour**

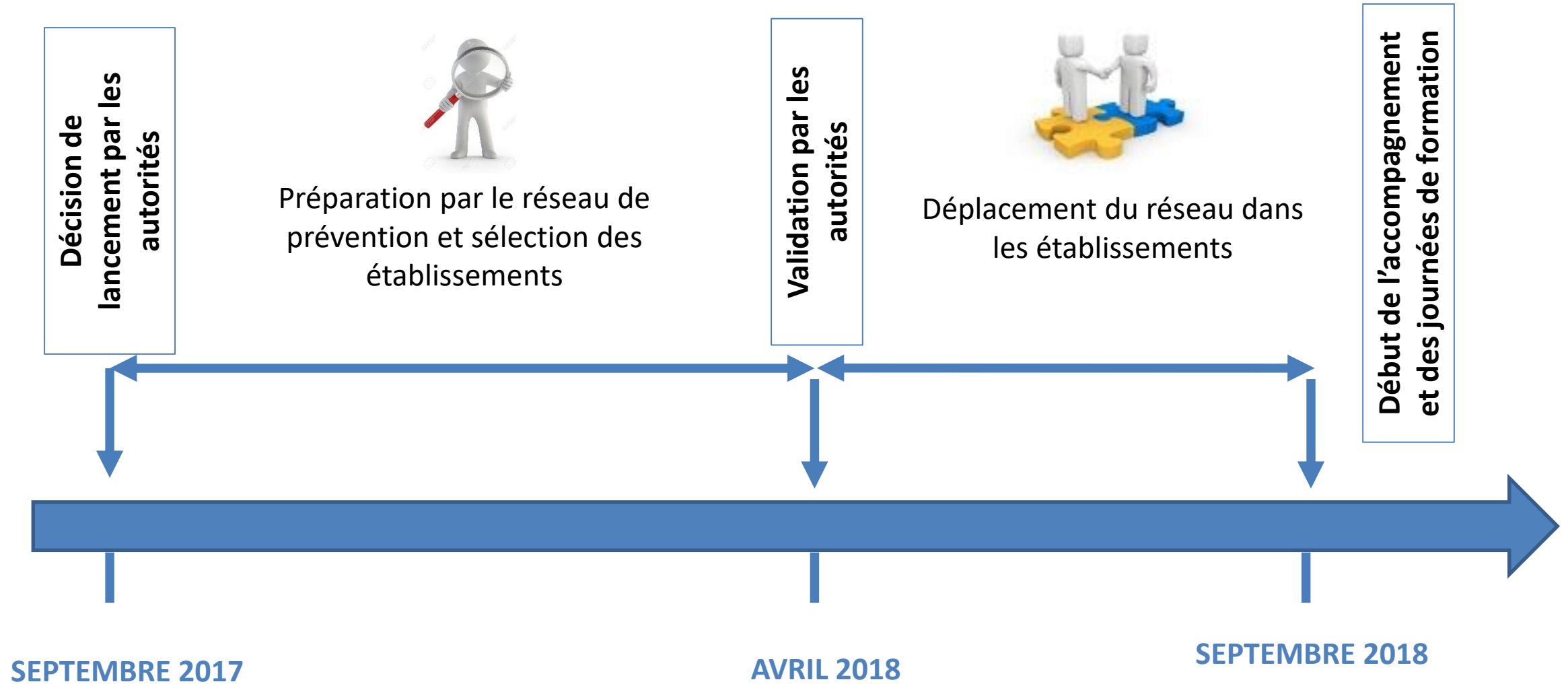
**Plus de la moitié des DUERP des collèges ont une date d'élaboration/de mise à jour remontant à plus de 3 ans**

**Près de 80% des assistants de prévention ne peuvent consacrer que moins de 10% de temps à la mission**

# Les principes de l'expérimentation

- Sur 10% des collèges du Calvados et de l'Orne
- Désignation d'un assistant de prévention, personnel du département, et d'un assistant de prévention, personnel de l'Etat
- Maintien de l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement pour l'assistant de prévention relevant du département
- Maintien de l'autorité hiérarchique du chef d'établissement pour l'assistant de prévention Education nationale
- Le binôme est assistant de prévention pour tous les personnels du collège avec une mission ciblée sur l'avancement de l'évaluation des risques dans l'établissement.
- Le binôme bénéficie d'un accompagnement par le réseau de prévention du département et de l'académie de Caen.

# Les différentes étapes de l'expérimentation



SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

RESEAUX ET OUTILS DE PREVENTION

LES RESPONSABILITES DE L'EMPLOYEUR

DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

# La santé et la sécurité au travail



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



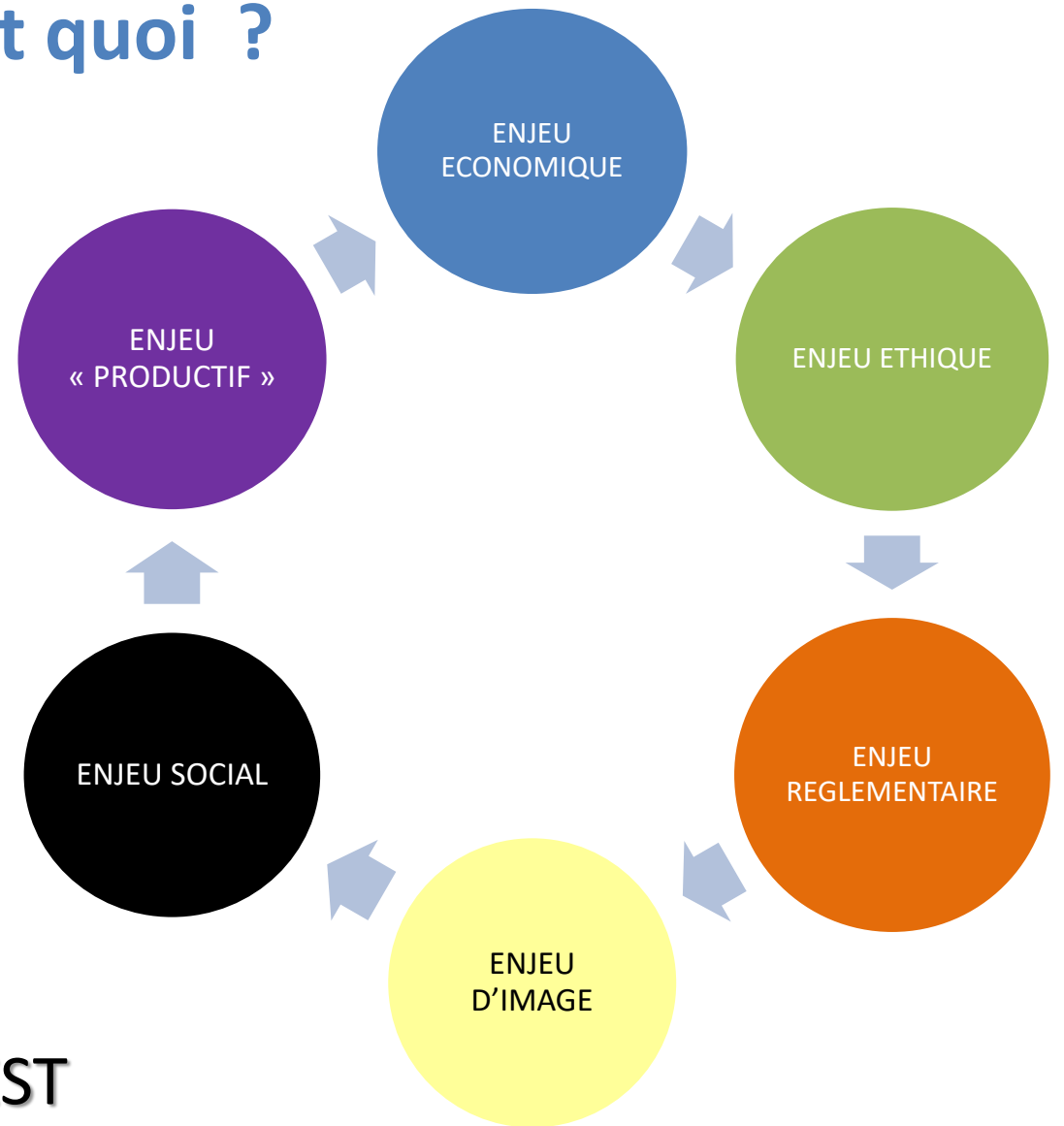
POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# La santé et la sécurité au travail c'est quoi ?

*Ce sont les conditions et les facteurs qui ont une influence sur la sécurité, la santé et le bien-être des agents et, par voie de conséquence, des usagers (parents, élèves...)*



**LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EST  
L'AFFAIRE DE TOUS**



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU  
TRAVAIL

RESEAUX ET OUTILS DE  
PRÉVENTION

LES RESPONSABILITÉS DE  
L'EMPLOYEUR

DEMARCHE D'ÉVALUATION  
DES RISQUES

# Les réseaux et les outils de prévention



Caen

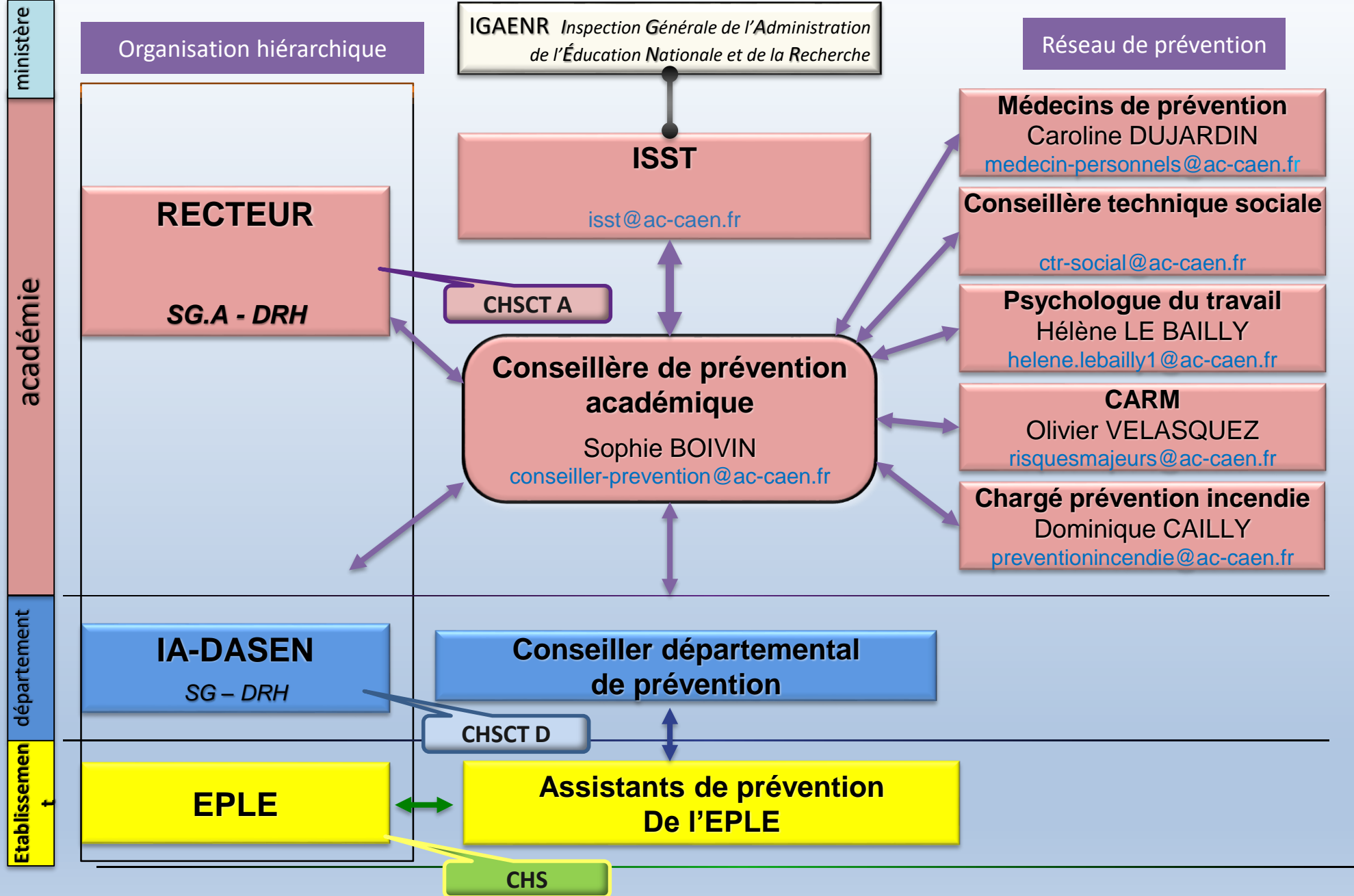


RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



# Missions et positionnement d'un assistant de prévention d'EPLÉ

- **Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié**
- *Circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique*
- **Guide juridique d'application du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié**

# L'assistant de prévention

Articles 4 ET 4-1



Il est nommé par  
le chef  
d'établissement

**IL ASSISTE ET CONSEILLE**

## DANS

- la démarche d'évaluation des risques professionnels
- la mise en place de la politique de santé et de bien-être au travail

## EN

- alertant sur des problématiques/dysfonctionnements relevés
- sensibilisant, informant les personnels.





- *Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié*

## **Article 4-2**      *formation*

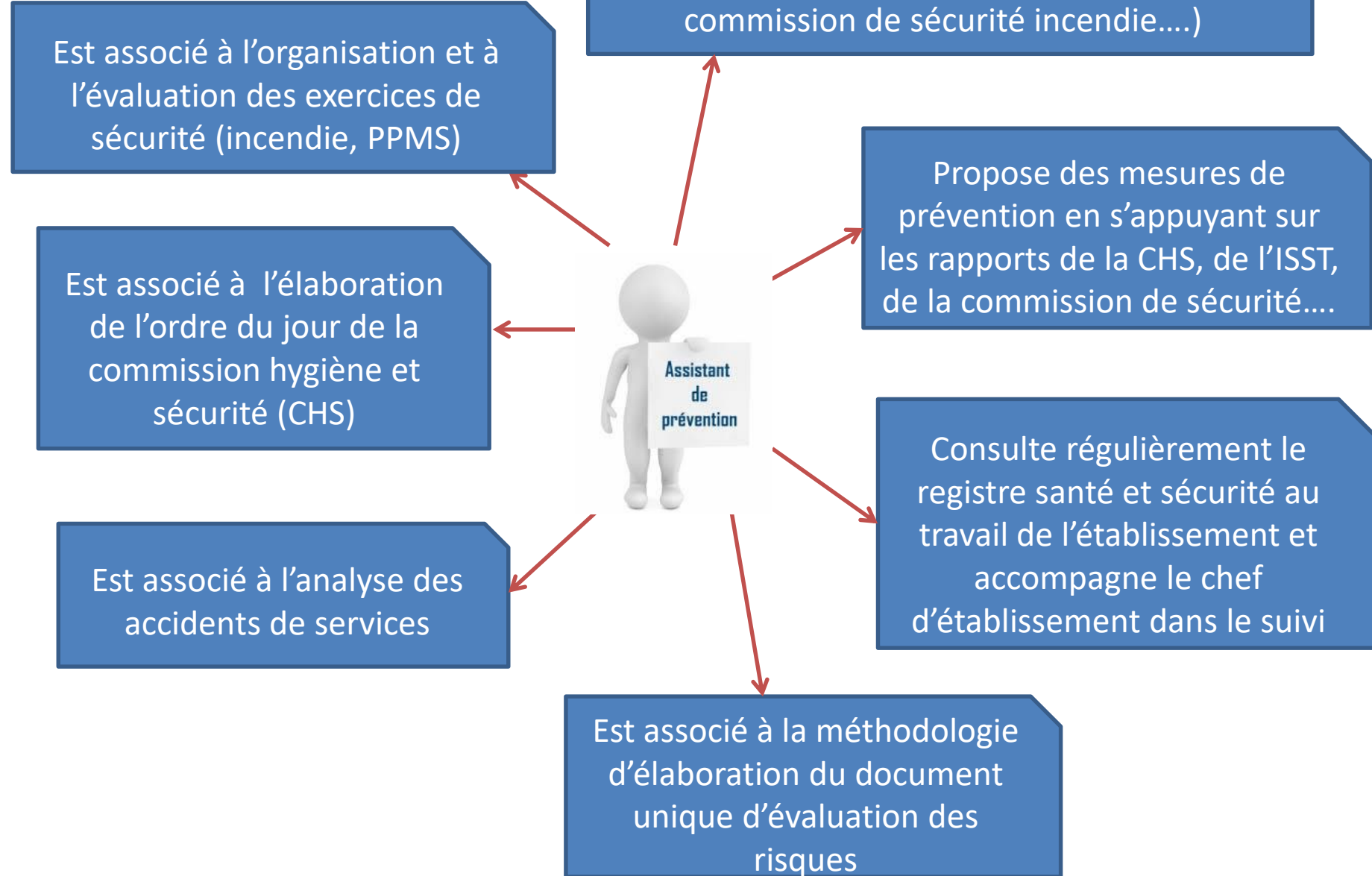
« Une formation initiale, préalable à la prise en fonctions,... »

« ...et une formation continue sont dispensées aux agents mentionnées à l'article 4, en matière de santé et de sécurité. »

# Ses missions au sein de l'établissement

			
<p><b>Aider à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité des personnels</b></p>	<p><b>Participer à l'amélioration des méthodes et du milieu de travail en suggérant des adaptations des conditions de travail</b></p>	<p><b>Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre</b></p>	<p><b>Veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail</b></p>
<p><b>Il est associé aux travaux de la commission hygiène et sécurité (CHS) et y assiste de plein droit avec voix consultative</b></p>			

## En pratique



# Les outils du réseau

## « Santé et Sécurité au travail »

Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Site de l'académie de Caen

académie de Caen | L'éducation nationale dans la région Basse ...

<https://www.ac-caen.fr/> ▼

Un dispositif spécifique à l'académie de Caen est proposé aux élèves de bacs professionnels et de CAP qui ont échoué à leurs examens. Il s'intitule ...



## Mél ouvert

Espace professionnel - Les services  
@ mél ouvert ...

## Espace professionnel

Intranet Académique - Mél ouvert -  
Dsden - IMAG'IN - ...

## Les examens

Les examens. Baccalauréats  
(général, technologique et ...

## Contact

Rectorat de l'académie de Caen. Pour  
vous aider dans vos ...

## Académie de Caen | académie ...

Visite de Madame la secrétaire d'État  
auprès du premier ministre ...

## Publication des résultats

... Cyclades. Gestion des examens et  
concours. Publication des ...

## Espace professionnel

Intranet de l'académie de Caen



# Les outils sur l'intranet académique



## Mes catégories

Toutes les catégories	71
Au quotidien	7
Informations	11
Scolarité du 2nd degré	2
Examens et concours	1
Gestion des personnels	16
Enquêtes et Pilotage	3
Formation et Ressources	15
Santé et sécurité au travail	2
Sécurité et crise	2
Outils, support et assistance	11
Nouveaux services (pépinière)	1



## Santé et sécurité au travail

- Document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Personnes et documents ressources
- Registre Santé et sécurité au travail (R.S.S.T.)
- Registre Santé et sécurité au travail (R.S.S.T.) : accès CE



# Les outils sur l'intranet académique



## Mes catégories

Toutes les catégories	71
Au quotidien	7
Informations	11
Scolarité du 2nd degré	2
Examens et concours	1
Gestion des personnels	16
Enquêtes et Pilotage	3
Formation et Ressources	15
Santé et sécurité au travail	2
Sécurité et crise	2
Outils, support et assistance	11
Nouveaux services (pépinière)	1



## Sécurité et crise

- Espace de stockage PPMS
- Sorties pédagogiques
- Sécurité des systèmes d'information



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU  
TRAVAIL

RESEAUX ET OUTILS DE  
PRÉVENTION

LES RESPONSABILITÉS DE  
L'EMPLOYEUR

DEMARCHE D'ÉVALUATION  
DES RISQUES

# Les responsabilités en santé et sécurité au travail



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Le décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°

2011-774 du 28 juin 2011



## Contenu des premiers articles... (sur 80)

### Article 1 :

Le présent décret s'applique :

- aux établissements publics de l'Etat
- aux ateliers des établissements publics de l'Etat dispensant un enseignement technique ou professionnel

= LES  
PERSONNELS

ELEVES,  
PARENTS.....

### Article 2 :

- Les locaux doivent être aménagés, les équipements doivent être installés et tenus de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers.
- Les locaux doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes.

### Article 2-1 :

= EMPLOYEUR

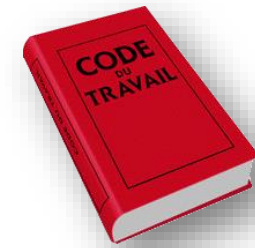
- Les chefs de service sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

### Article 3 :

- Les règles applicables en matière de santé et de sécurité sont celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du Code du travail ainsi que par les décrets pris pour leur application



# Livre I de la partie 4 du code du travail : obligations de l'employeur



## Article L 4121-1 :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° des actions d'information et de formation ;
- 3° la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté, Égalité, Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



## L'évaluation des risques professionnels

### Obligations de l'employeur : Article R 4121-1 à R 4121-4

#### Article R4121-1

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. »

#### Article R4121-2

« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté, Égalité, Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



## L'évaluation des risques professionnels

### Obligations de l'employeur : Article R 4121-1 à R 4121-4

#### Article R4121-3

« Dans les établissements dotés d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le document unique d'évaluation des risques est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16. »



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# L'évaluation des risques professionnels

## Obligations de l'employeur : Article R 4121-1 à R 4121-4

### Article R4121-4

« Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- 1° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;
- 2° Des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité ;
- 3° Du médecin du travail ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- 7° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge. »

- ❑ L'employeur doit:
  - ❑ Evaluer les risques professionnels
    - ❑ faire un inventaire des risques par unité de travail
  - ❑ Transcrire dans un document unique
- ❑ Document unique
  - ❑ Mise à jour annuellement à minima
  - ❑ Toutes modifications engendrant de nouveaux risques
  - ❑ Nouvelles informations concernant une unité de travail
- ❑ Tenu à la disposition
  - ❑ Personnel de l'établissement
  - ❑ CHS / CHSCT
  - ❑ ISST
  - ❑ Médecine de prévention



SANTE ET SECURITE AU  
TRAVAIL

RESEAUX ET OUTILS DE  
PREVENTION

LES RESPONSABILITES DE  
L'EMPLOYEUR

DEMARCHE D'EVALUATION  
DES RISQUES

# La démarche globale d'évaluation des risques professionnels

## *Apport théorique*



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

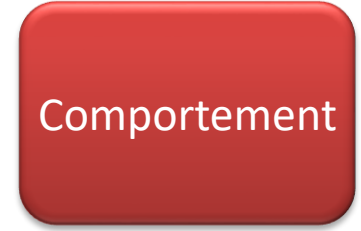
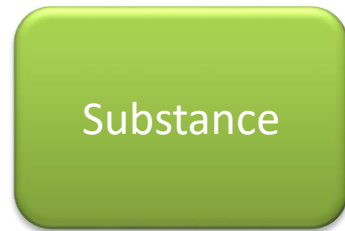
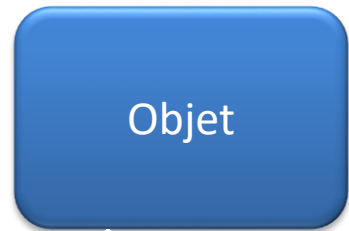


POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# La démarche globale d'évaluation des risques professionnels

## Définition Risque et Danger

- **DANGER** : Propriété intrinsèque d'un élément pouvant entraîner un dommage, un préjudice ou un effet nocif à l'égard d'une chose ou d'une personne



Cutter



Produits d'entretien



Electricité



Chaleur



Soudure

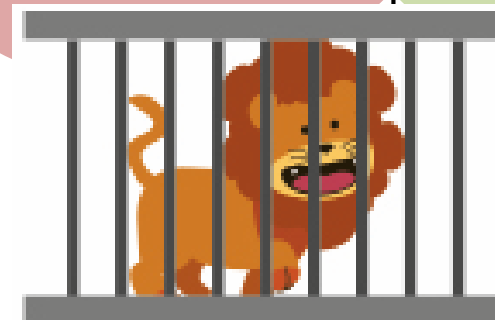
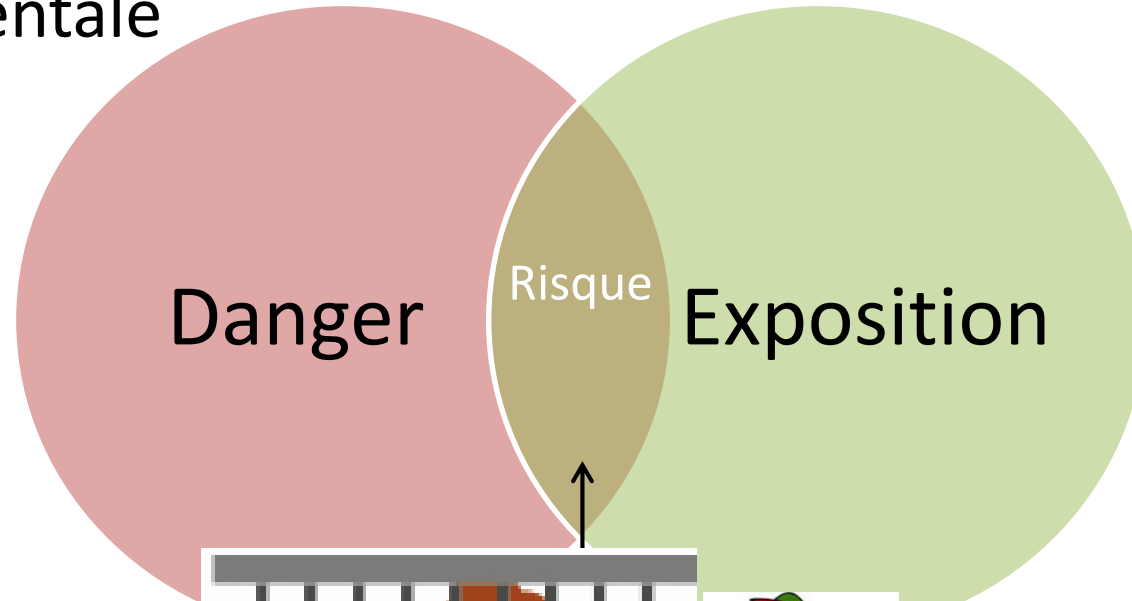


Harcèlement

# La démarche globale d'évaluation des risques professionnels

## Définition Risque et Danger

- **RISQUE** : c'est la probabilité qu'un danger cause à une personne un dommage, préjudice ou effet nocif, pour sa santé physique et mentale



# La démarche globale d'évaluation des risques professionnels

## Définition Risque et Danger

### ■ Quelques différents dangers et risques ...



Risques mécaniques



**Danger** : cutter - **Risque** : coupure



Risques chimiques



**Danger** : white spirit - **Risque** : troubles respiratoires



Risques liés à l'ergonomie



**Danger** : dos courbé pour le port de charge  
**Risque** : lombalgie



Risques psychosociaux



**Danger** : surcharge de travail - **Risque** : stress



Risques liés aux ambiances de travail



**Danger** : bruit - **Risque** : perte d'audition

## Principes généraux de prévention

- PREVENTION : attitudes ou mesures déployées pour limiter le risque (réduire sa probabilité d'occurrence ou sa dangerosité)
- Les 9 principes généraux :

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-044>

# Livre I de la partie 4 du code du travail : principes généraux de prévention

## Article L 4121-2



RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**1** Éviter les risques.

**2** Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.

**3** Combattre les risques à la source.

**4** Adapter le travail de l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.

**5** Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.

**6** Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.

**7** Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales, l'influence des facteurs ambiants, des plannings appropriés.

**8** Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

**9** Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

MAÎTRES D'OUVRAGES, MAÎTRES D'ŒUVRE, COORDONNATEURS SPS, ENTREPRISES

ENTREPRISES

NON OUI

NON OUI

NON OUI

NON OUI

ENTREPRISE



# Principe de l'évaluation des risques

Le législateur exige de l'employeur qu'il évalue les risques auxquels sont soumis les salariés, afin de les maîtriser avant que se produisent les dommages. L'évaluation débouche sur l'élaboration et l'application de mesures de prévention adaptées, transcrites dans le document unique.

Le document unique est rédigé par l'employeur.

L'assistant de prévention l'accompagne dans l'évaluation, l'élaboration et la mise à jour du Document Unique (DUERP).





Pour être efficace, l'évaluation doit faire l'objet d'une démarche structurée :

- préparer l'évaluation
- identifier les risques
- classer les risques
- Proposer des actions de prévention.

Réseau francophone formation santé travail

## L'évaluation du risque

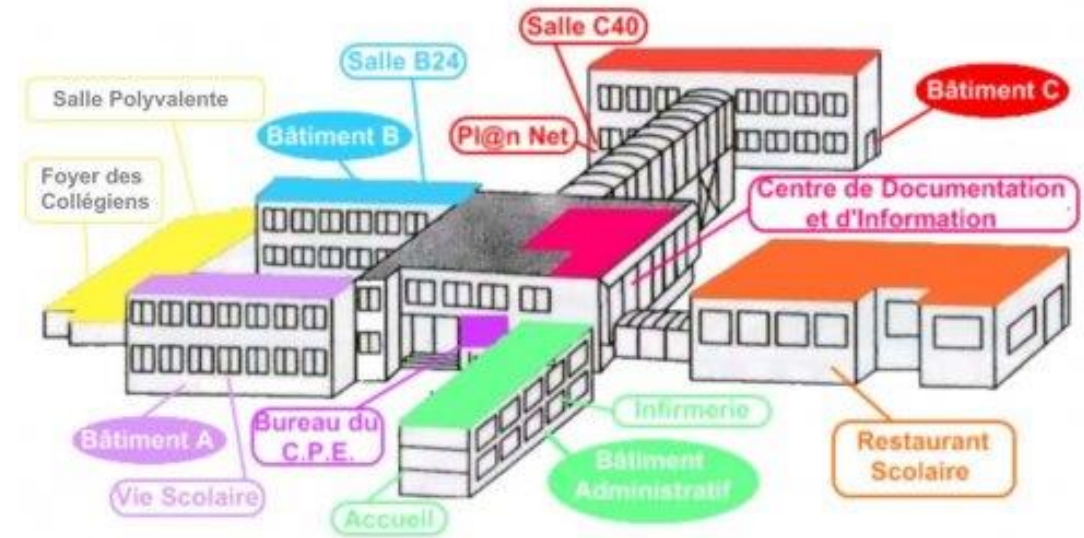
**DANGER × EXPOSITION = RISQUE**

 <p>Toxique, corrosif, nocif ....</p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>•Quantités, fréquences...</li><li>•Barrières : protection collective et/ou individuelle</li><li>•Capacité de dispersion</li><li>•Capacité et voies d'absorption par l'organisme...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Brûlure chimique</li><li>•Maladie professionnelle (Intoxication, allergie...)</li><li>•Anoxie</li><li>•Exposition croisées et cumulatives, ...</li></ul>
---	--	---

v1 Juin 2012

# Préparer l'évaluation

- Déterminer des unités de travail :
  - par secteur géographique (bâtiment, atelier, poste...)
  - Par type d'activité (métier, spécificité...).



Stock Photo



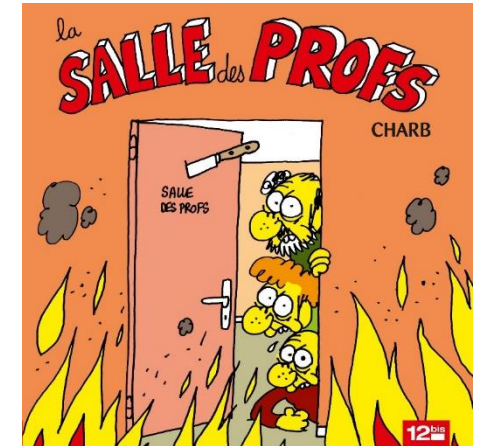
© Can Stock Photo

# Identifier les risques

## ■ Inventaire des risques

Il s'appuie sur le travail réel, sur des situations concrètes vécues par les agents.

- Quels sont les dangers ?
- Quels sont les risques pour qui et dans quelles conditions ?
- Quel est le temps d'exposition ?
- Le niveau de protection réel (individuel, collectif) ?
- L'environnement.
- Les compétences



© Can Stock Photo - csp23061468



# Classer les risques

- Le classement a pour but de hiérarchiser les priorités, donc de décider des mesures de prévention, à court et moyen terme. Il se fait, généralement, au sein d'un groupe de travail qui permet d'impliquer les différents acteurs de l'établissement, notamment les binôme d'AP ( « Accompagner l'adjoint gestionnaire dans l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et sa mise à jour » lettre de cadrage).



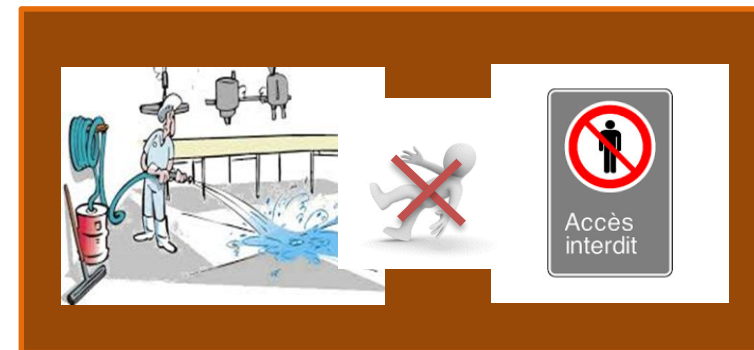
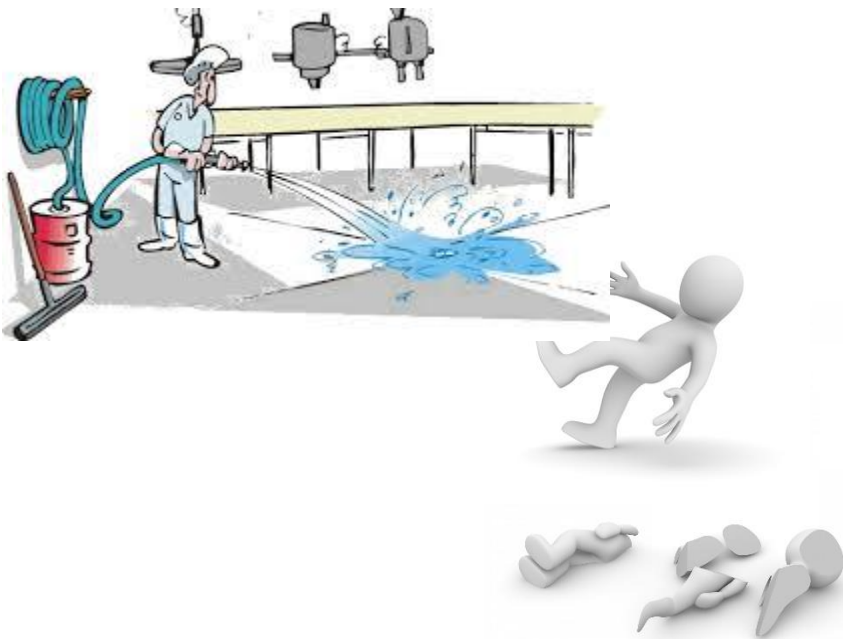
Pour ce faire, il est établi une grille de cotation avec des échelles de valeur.

■ La cotation se fait selon 3 composantes :

- la Gravité des dommages qui pourraient être causés par le risque
- la Fréquence à laquelle l'agent est confronté à ce risque
- la Maîtrise du risque identifié, c'est-à-dire les mesures mises en place (EPI, formations, consignes).

En fonction de l'évolution dans le temps et des actions menées, l'évaluation des critères sera régulièrement revue, elle pourra faire l'objet de réajustement.

Il revient au chef d'établissement de choisir les mesures de prévention à mettre en œuvre.



# Grille de cotation CD61

## Grille de cotation de la gravité (G) :

Niveau	Importance	Hors Risques Psycho-Sociaux	Risques Psycho-Sociaux	Coefficient
1	Faible	Gêne	Gêne, inconfort	5
2	Moyenne	Soins sans arrêt	Soins sans arrêt, mal être	10
3	Importante	AS ou MP sans IPP	Souffrance conduisant à un AS avec capacité professionnelle impactée	16
4	Très élevée	AS ou MP avec IPP ou décès	Souffrance aggravée conduisant à une maladie grave (séquelles), inaptitude, décès	25

## Grille de cotation de la Fréquence (F) :

Niveau	Fréquence	Indications	Coefficient
1	Rare (quelques heures par an)	< 7 jours / an	1
2	Occasionnel (quelques heures par mois)	> 7 jours / an	2
3	Fréquent (quelques heures par semaine)	1 à 3 fois / semaine	3
4	Très fréquent (quelques heures par jour)	> 1 fois / jour	4

## Grille de cotation du niveau de maîtrise (M) :

Niveau	Maîtrise	Indications	Coefficient
1	Informel ou inexistant		1
2	D'ordre individuel	Protections individuelles, informations, instructions et consignes individuelles	2
3	D'ordre collectif	Niveau précédent + équipements conformes et vérifiés, mesures collectives et adaptées, formations obligatoires	3
4	Intégrée	Niveau précédent + mesures de prévention intégrées, organisation du travail, sécurité du travail	4

## Code couleur :

Couleur	Prise en compte	Indications	Score
	Danger imminent	Des mesures de prévention immédiates sont requises	> 75
	Très préoccupant	Des mesures de prévention doivent être appliquées très rapidement	> 47 et ≤ 75
	Important	Des mesures de prévention s'imposent en privilégiant la protection collective	> 25 et ≤ 47
	A surveiller	Des mesures de prévention sont souhaitables	> 10 et ≤ 25
	Faible	Les mesures déjà en place semblent suffisantes	≤ 10

Criticité d'un risque = (Gravité x Fréquence) / Maîtrise

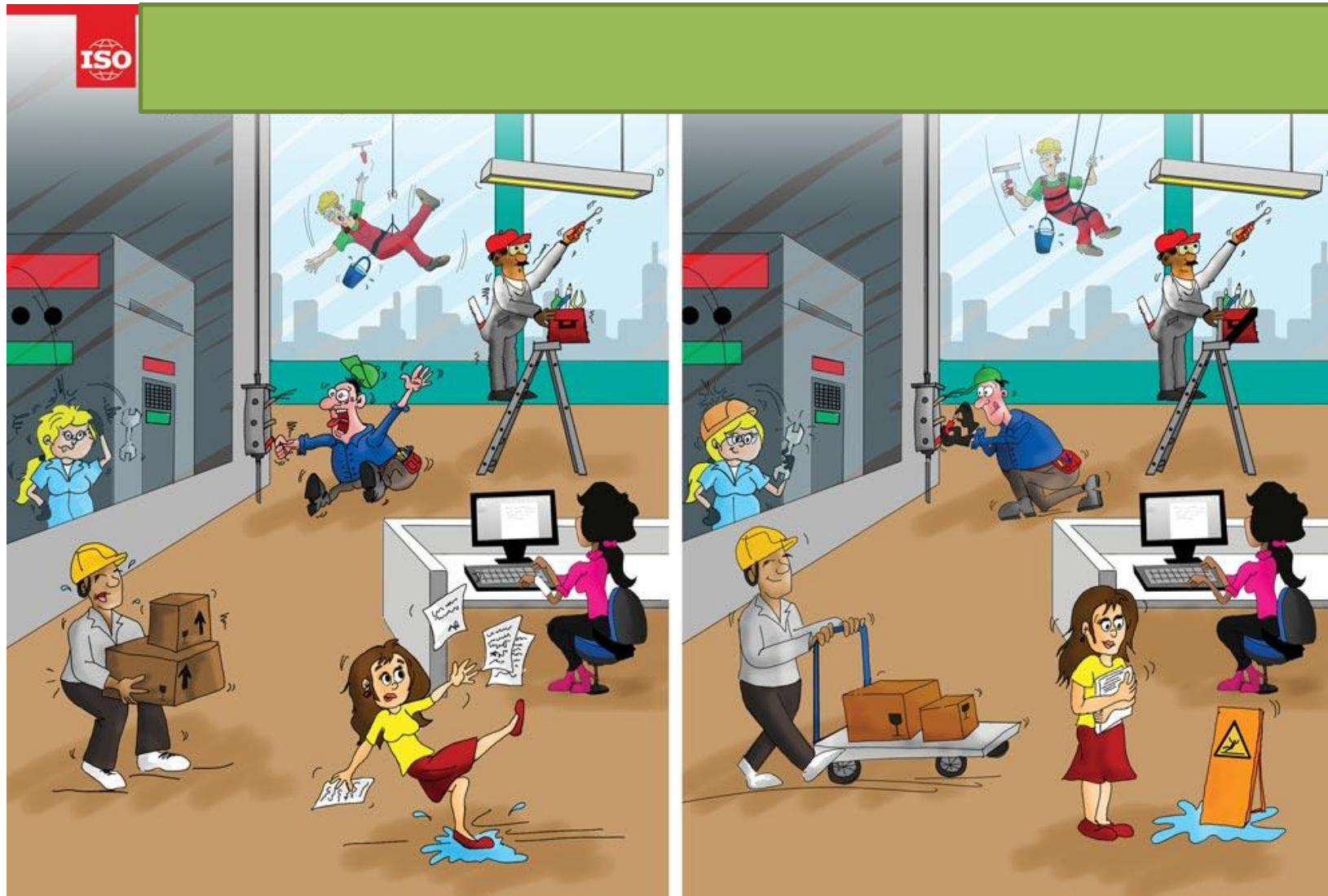
# Proposer des actions de prévention/ plan de prévention

Le système de cotations permet de comparer et de hiérarchiser les priorités d'actions afin d'établir le plan de prévention annuel. (Extrait DU CD61)

Unité de travail	Phase de travail (tâche) et/ou lieu et/ou leurs spécificités	Dangers	Risques	Domages	Mesures existantes	G	F	M	Score
Cellule exploitation_Service gestion du réseau routier	Souffleur	Vibrations	TMS	Domages corporels		10	2	2	10
Cellule exploitation_Service gestion du réseau routier	Spray	Vibrations	TMS	Domages corporels	Siège s'adaptant aux vibrations Moins sur la nouvelle machine mais toujours sur l'ancienne	16	4	2	32

Créateur de fiche	Date de création	Etat de la fiche	Date de dernière mise à jour	Numéro Ligeron	Organisationnel (mode opératoire, circulation...)	Propositions de prévention selon trois domaines : Technique (matériel...)	Humain (formation, psychologie, consiane...)	Chargé de suivi	Délai	Clôture de l'action	Actions / Observatio
BSP/DRH	19/04/2014	Mise à jour	19/01/2017			demande de matériel spécifique sur le cahier des charges des marchés publics		PJ/PAE	31/12/2017		
BSP/PPL	10/06/2011	Mise à jour	19/01/2017			demande de matériel spécifique sur le cahier des charges des marchés publics		PJ/PAE	31/12/2017		

- Agir sur le danger.
  - Agir sur le temps d'exposition.
  - Agir sur l'environnement.
- Agir sur la compétence face au risque.
  - Proposer des actions de prévention.



# Les unités de travail

- Comment identifier une unité de travail?

Découper virtuellement l'établissement en **unités de travail** consiste à regrouper les personnes qui sont exposées aux mêmes risques professionnels.

L'UT est un groupe homogène de personnes en termes d'expositions à des dangers.

Remarque: l'UT n'est pas nécessairement identifiée par une unité de lieu.

L'ensemble de ces personnes constitue une unité de travail.

La somme des unités de travail regroupe l'ensemble des personnels.



Cependant il est possible qu'un poste de travail ne puisse être rattaché à d'autres, qu'il présente des spécificités exclusives, il constitue une UT à lui seul.

# Cartographie des Unités de Travail dans un établissement

## Les Unités de travail cuisine/entretien/maintenance

Sigle dans l'application	Libellé des unités de travail dans l'application	EXEMPLES
UT 09	Cuisine/restauration	Cuisine, plonge, réfectoire
UT 10	Entretien	Locaux de stockage, lingerie, classes, cour, espaces verts....
UT 11	Maintenance	Ateliers, chaufferie, cuisine , tous lieux de travail de l'établissement

# Cartographie des Unités de Travail dans un établissement

## Les Unités de travail enseignement

Sigle dans l'application	Libellé des unités de travail dans l'application	EXEMPLES
<b>UT 03</b>	Activités d'enseignement à l'EPS	Installation de matériel, port de charges, parades, bruit, trajet...
<b>UT 04</b>	Activités d'enseignement en atelier	Une par champ professionnel de SEGPA Une par atelier de lycée professionnel
<b>UT 05</b>	Activités d'enseignement et préparation en laboratoire	Salles de physiques, chimie, SVT Laboratoires
<b>UT 06</b>	Activités d'enseignement général	Salle d'enseignement général (dont salle de musique et arts plastiques) et salles informatiques

# Cartographie des Unités de Travail dans un établissement

## Les unités de travail des personnels administratifs

Sigle dans l'application	Libellé des unités de travail dans l'application	EXEMPLES
UT 01	Accueil	Loge, accueil des familles , accueil téléphonique...
UT 02	Activités de gestion de magasin /maitre ouvrier	Magasin
UT 07	Administratif / direction	Administration, salle des professeurs, salle de réunion
UT 08	Autre unité ....	Circulations (cour, couloirs), sanitaires .....
UT 12	Personnels santé/social	Infirmierie...
UT 13	Vie scolaire	Bureau, salles de permanence, cour de récréation...

SANTE ET SECURITE AU  
TRAVAIL

RESEAUX ET OUTILS DE  
PREVENTION

LES RESPONSABILITES DE  
L'EMPLOYEUR

DEMARCHE D'EVALUATION  
DES RISQUES

# La démarche globale d'évaluation des risques professionnels

## *Sous forme d'ateliers*



Caen



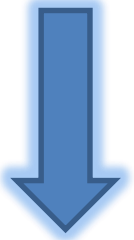
RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# Atelier Repérer des risques, assister et conseiller



**Binôme d'assistants  
de prévention et  
adjoint gestionnaire  
du même collègue**



- ❖ **3 photos d'une même unité de travail**
- ❖ **Fiche de pré-saisie**



**Pour chaque photo :**

- 1** Repérer/imaginer les dangers
- 2** Indiquer les risques associés (pas tous)
- 3** Que proposer comme mesures de prévention et comment ?



# Atelier Repérer des risques, assister et conseiller

## RESTITUTION

- 5 minutes par groupe



## TEMPS DE REFLEXION

**45 minutes**



- Par les assistants de prévention

- Présentation avec les éléments suivants :

PHOTO n°	RISQUE	DANGER	MESURE DE PREVENTION ET METHODE PROPOSEE

# UNITE DE TRAVAIL CUISINE - RESTAURATION



PHOTO 2



PHOTO 1



PHOTO 3

# UNITE DE TRAVAIL VIE SCOLAIRE



PHOTO 4



PHOTO 5

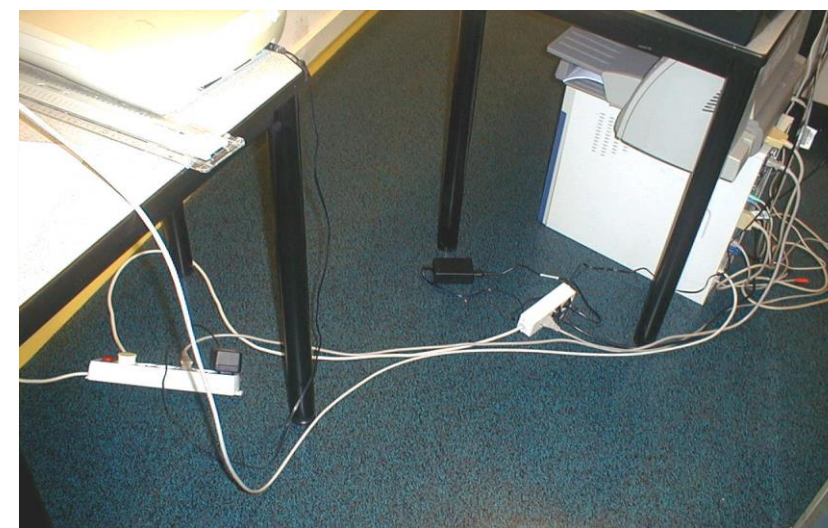


PHOTO 6

# UNITE DE TRAVAIL ENTRETIEN



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9

# UNITE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12

# Conclusion de la première journée de formation

## Missions du binôme au sein du collège

### *Ateliers*



Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

## Groupe des assistants de prévention



### TEMPS DE REFLEXION

45 minutes

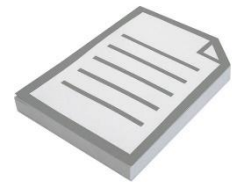
- 3 groupes de 6

- *Consigne :*

- *expliquer, en 5 minutes, sa mission aux autres personnels de l'établissement.*
- *préciser le lieu de présentation, le moment, la forme qui sera proposée*

### TEMPS DE RESTITUTION

5 minutes  
par groupe





## TEMPS DE REFLEXION

45 minutes

## TEMPS DE RESTITUTION

5 minutes  
par groupe

# Groupe des adjoints gestionnaires

- 2 groupes
- *Consigne : comment travailler avec le binôme d'assistants de prévention en lien avec le chef d'établissement :*
  - *positionnement*
  - *méthodologie de travail(où, quand, avec qui ?)*
  - *répartition des missions au sein du binôme ?*
  - *attendus et modalités de priorisation des actions (échéancier ? formalisation ?)*
  - *suivi des actions du binôme*
  - *lien avec le réseau ?*

